

**OBJET :** Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Convention avec la Fondation « les Nids »

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,
- la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, modifiée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 article 26 ;
- la circulaire de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) en date du 14 février 2006, relative à la mise en œuvre du programme « réussite éducative » ;
- la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 octobre 2006 relative au Programme de Réussite Educative ;
- la délibération de la Caisse des écoles de la Ville de Sotteville-lès-Rouen en date du 2 octobre 2023, relative au transfert d'activité et de compétence du Programme de Réussite Educative à la Ville ;
- la délibération n°2023/130 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 octobre 2023 relative au transfert de compétence du PRE au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1 janvier 2024 ;

Considérant :

- Que la Caisse des écoles a transféré l'activité et la compétence du Programme de Réussite Educative (PRE) à la Ville le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Que la Ville a transféré le portage juridique et budgétaire du PRE au CCAS à cette même date, tout en conservant le portage opérationnel dans le cadre du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), sous la responsabilité du service Jeunesse et réussite éducative ;
- Que la Fondation « Les Nids », représentée par le service « Espace parents » propose d'établir une convention de partenariat dans le cadre du RÉCRE, dans la continuité de la convention précédente avec la Caisse des écoles, pour l'accompagnement des agents dans le cadre de leur mission, conclue initialement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;
- Que leur prestation s'élève à 60€ de l'heure, à raison de 6h par trimestre (au maximum, hors interventions spécifiques) ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation « les Nids », en annexe, pour 2024 et 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**, en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°89

OBJET : Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Convention avec la Fondation « les Nids »

Dans le cadre du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), l'équipe de professionnels (coordonnateur et référente de parcours de suivi individualisé) assure l'accompagnement des familles sottévillaises inscrites dans le dispositif. Ces situations éducatives s'avèrent parfois complexes et peuvent engendrer des questionnements inquiétants de la part des agents.

Afin d'accompagner au mieux les familles, il est nécessaire pour les agents concernés de bénéficier de la supervision régulière d'un psychologue, afin d'analyser leur pratique et de pouvoir élaborer conjointement des pistes de travail éducatif les plus appropriées.

La Fondation « les Nids », représentée par le service « Espace parents » accompagne les professionnels dans leurs pratiques et leurs postures. Une convention de partenariat était précédemment établie avec la Caisse des écoles, à hauteur de 6 heures d'accompagnement au maximum par trimestre, pour un tarif de 60€ de l'heure.

Dans le cadre des nouvelles modalités de gouvernance du RÉCRE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé de renouveler ce partenariat et de conventionner avec la Fondation « les Nids » du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Le service Jeunesse et Réussite Educative a par ailleurs sollicité la possibilité d'un accompagnement exceptionnel et ponctuel pour les agents du service, qui pourrait être activé en cas de gestion de situations complexes dans le cadre de leurs missions.

Notre partenariat inclut également la participation de la Fondation « les Nids » aux comités techniques ou comités de pilotage du RÉCRE selon les besoins.